

Le multi-accueil « Les Sarcelles »



Il est situé :

Impasse des Saules

50500 CARENTAN

☎ : 02.33.71.23.69

Adresse internet : c.bouquerel@ccbdc.fr

Cette structure est gérée par la communauté de communes de la Baie du Cotentin.

CAPACITE D'ACCUEIL

Le multi-accueil est agréé pour un accueil de 23 enfants âgés de 2 mois et $\frac{1}{2}$ à 4 ans. A partir de 3 ans, une transition se fait vers les centres de loisirs.

JOURS ET HEURES D'OUVERTURE

La structure est ouverte du lundi au vendredi, de 07H30 à 18H30. La structure est fermée : les 3 premières semaines d'août, 1 semaine entre Noël et le jour de l'an, les jours fériés, et éventuellement des journées exceptionnelles.

LE PERSONNEL

La direction est assurée par une éducatrice de jeunes enfants. L'équipe est actuellement composée de : 2 éducatrices de jeunes enfants, 2 auxiliaires de puériculture, 3 agents d'animation, 1 infirmière et une professionnelle en CAE qui assure, entre autre, les remplacements.

LES INTERVENANTS EXTERIEURS

Un médecin référent répond aux questions des professionnelles.

Une psychologue et une infirmière de la Fondation du Bon Sauveur viennent tous les 2 mois lors de réunions d'équipe.

Edith, de l'école de musique de Carentan, propose un éveil musical aux enfants le mardi.

Isabelle, travaillant à la bibliothèque de Carentan, vient 1 semaine sur 2 pour animer un temps de contes (mercredi ou jeudi).

LES ACCUEILS

L'ACCUEIL REGULIER

Il concerne les familles qui réservent une place pour une période déterminée et selon un planning fixe pré- établi. Il peut être à temps plein ou à temps partiel. Il est concrétisé par un contrat et une mensualisation des paiements. Un préavis d'un mois est demandé pour mettre fin au contrat.

L'ACCUEIL OCCASIONNEL

Chaque enfant inscrit et dont l'adaptation est finie, peut fréquenter l'établissement ponctuellement sous réserve de places disponibles. Les familles réservent la place au maximum 15 jours à l'avance. Les annulations 48H à l'avance ne sont pas facturées.

La demande d'inscription

Elle se formule auprès de la directrice 3 mois avant la date d'entrée souhaitée dans la structure. Pour toute demande d'accueil, une fiche de pré-inscription est remplie avec la directrice sur rendez-vous. La demande est alors transmise à une commission d'admission de façon anonyme. La commission se réunit tous les mois. Une réponse est ensuite donnée par courrier. Une rencontre préalable peut avoir lieu pour une présentation du multi accueil.

La condition obligatoire pour faire une demande est de résider ou travailler sur le territoire de la communauté de communes de la Baie du Cotentin.

Le nombre de places par section est pré défini : bébés / moyens / grands.

Ensuite un système de points est calculé en fonction de critères :

- Familiaux (fratrie...)
- Sociaux et médicaux (avis médical ou recommandations PMI)
- Selon le temps d'accueil demandé (temps plein ou partiel...)
- Selon la date d'entrée souhaitée.
- En fonction des possibilités d'accueil de la structure.

La date de la demande sera prise en compte en cas de litige entre 2 demandes.

Si l'avis est favorable, le maintien de la demande doit être confirmé dans les 10 jours à la structure et un rendez-vous avec la directrice doit être pris pour programmer l'adaptation et constituer le dossier. Dans le cas contraire, l'enfant sera inscrit sur liste d'attente. S'il y a maintien de l'inscription, une confirmation par écrit devra être transmise sous 10 jours à la directrice.

Si la demande initiale est modifiée, elle peut nécessiter un nouveau passage en commission d'admission.

PARTICIPATION FINANCIERE DES FAMILLES

Le tarif est déterminé selon les revenus et le nombre d'enfants à charge de la famille. La participation des familles s'établit chaque année en fonction des ressources de l'année N -2.

Les fermetures de la structure sont déduites automatiquement.

REGLES DE FONCTIONNEMENT

L'ADAPTATION

Une période d'adaptation est obligatoire dans les 2 semaines qui précèdent l'accueil. Elle nécessite obligatoirement la présence d'un des 2 parents les premiers jours. Elle est progressive et différente selon la demande d'accueil et la réaction de l'enfant.

AU QUOTIDIEN

L'enfant arrive habillé et ayant pris son petit-déjeuner. Il est demandé d'avoir un change, une paire de chaussons pour la journée. Si l'enfant en possède, amener doudou et / ou tétine. Par mesure de sécurité les bijoux sont interdits, ainsi que les barrettes, les billes...

Les couches sont fournies par la structure, ce sont des Pampers qui sont utilisées Aux Sarcelles.

L'ALIMENTATION

Un allaitement peut être poursuivi sans problème (protocole de conservation et de transport du lait maternel). Aussi, si la maman a la possibilité et le désire, elle peut venir allaiter dans la structure au cours de la journée.

Les repas sont fournis par la structure sauf allergie. Le lait fourni est le Milumel. Pour les bébés, des pots de légumes et de compotes achetés en supermarché sont proposés. Progressivement et pour les plus grands, nous sommes livrés par la cuisine centrale de Carentan.

LE SOMMEIL

Les enfants sont répartis dans 2 espaces sommeil selon leur âge et leur rythme. Chaque enfant, dans la mesure du possible, dort dans le même lit, notamment pour les enfants venant régulièrement. Une professionnelle reste pendant la sieste des plus grands.

SORTIES ET PROMENADES

Différentes activités et sorties sont proposées aux enfants selon leur âge, elles ne leurs sont pas imposées et l'enfant y participe s'il en accepte les règles.

Les sorties sont : le marché, la bibliothèque, le port, la pharmacie... D'autres sorties sont organisées en fin d'année scolaire pour les enfants plus « grands » et ceux qui quittent la structure : visite de la caserne des pompiers, plage...

HORAIRES ET ABSENCES

Entre 11H15 et 12H30, par respect pour le repas et la sieste des enfants, les accueils sont suspendus. Une autorisation exceptionnelle peut être accordée par la directrice de la structure.

Toute absence et tout retard doivent être signalés dès que possible afin de faciliter l'organisation quotidienne de la structure.

EN CAS DE MALADIE

En cas de signes significatifs, l'accueil de l'enfant pourra être refusé si:

- Température supérieure à 38.4°C.
- Maladie contagieuse ou infectieuse.

- Comportement inadapté à un accueil dans la structure : besoin de repos, de calme...
- D'infestation de poux.

L'équipe peut être amenée à demander un avis médical avant d'autoriser l'accueil de l'enfant le matin.

Un traitement midi et goûter peut être donné au multi accueil si les parents ont signé l'autorisation et si nous avons l'ordonnance.

En cas de symptômes au cours de la journée, les parents seront informés et une conduite à tenir sera prise.

En cas de fièvre, le protocole établi avec le médecin sera appliqué (antipyrétique à partir de 38.5°C).

En cas d'urgence, le médecin référent sera appelé et/ou le SAMU, puis les parents seront avertis.

Des déductions seront appliquées en cas de : éviction de l'enfant de la structure sur avis médical, maladie supérieure à 3 jours, hospitalisation de l'enfant.

PLACE DES PARENTS

Les parents restent les premiers éducateurs de leurs enfants.

Les moments d'arrivée et de départ sont des temps de transition importants dans la journée de l'enfant. Ils doivent être considérés comme des moments privilégiés d'échange d'informations.

Les parents ne doivent pas hésiter à faire des suggestions, des remarques ou poser des questions concernant le quotidien au sein de la structure.

Les parents peuvent emprunter une clé USB où sont stockées les photos prises dans la structure.

Le règlement de fonctionnement ainsi que le projet pédagogique et éducatif sont à la disposition des parents dans le hall d'accueil de la structure.

Des fêtes sont organisées dans l'année afin que les parents puissent avoir des moments de rencontre et d'échanges avec les autres parents et les professionnels de la structure.

NOS VALEURS EDUCATIVES, NOTRE ETHIQUE PROFESSIONNELLE

Le multi accueil est un lieu d'échange, de dialogue, d'écoute.

L'enfant est membre à part entière d'une famille qui a ses valeurs, son histoire et sa culture.

C'est un lieu de prévention et d'accompagnement à la parentalité.

C'est un lieu de vie, d'éveil, d'autonomie, de respect, de socialisation et de découvertes.

Les besoins et les rythmes de l'enfant sont respectés : le rythme de chacun prime sur celui du groupe.

L'enfant est libre de choisir s'il veut participer aux activités, aux sorties....

Un enfant qui semble ne « rien faire » est un enfant qui se construit (il rêve, observe...)

Les professionnels proposent sans forcer : repas, jeu, activité...

Les enfants se doivent de faire attention aux autres, prêter, attendre... ce qui est déjà beaucoup pour de jeunes enfants.

L'adulte ne fait pas à la place de l'enfant : l'enfant essaie pour gagner en autonomie. Nous prenons le temps d'accompagner l'enfant pour qu'il essaie et réussisse seul (habillage, déshabillage, lavage de mains ...).

L'aménagement des espaces et le positionnement de l'équipe (observation, contenance, disponibilité) favorisent le jeu libre et les interactions.

Les enfants ne sont pas mis dans une position dans laquelle ils ne savent pas se mettre seul (motricité libre).

L'équipe encourage, valorise les enfants et met des mots sur ce que l'enfant va vivre pour qu'il puisse « anticiper ».

Le repas est un moment de convivialité et d'échange, d'apprentissage vers l'autonomie, de plaisir, de découvertes et de socialisation.

Le jeu est une exploration, une rencontre avec l'autre et avec l'objet. C'est une découverte et un partage. Le professionnel se montre contenant et adapte le jeu aux capacités de l'enfant. Manger, s'habiller...peut faire jeu. C'est se confronter aux règles. C'est une activité librement choisie et entreprise. C'est faire des essais, pouvoir recommencer, sans peur de "mal faire".

Nous sommes dans le « vivre » plutôt que dans le « faire », dans l' «être » plutôt que dans le « produire ».